

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2020

ZÉRO CHARGE JEUNES MOINS DE 25 ANS - (N° 2989)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

Mme Firmin Le Bodo, M. Christophe, M. El Guerrab, M. Euzet, M. Herth, M. Laronneur,
M. Ledoux, Mme Magnier, Mme Valérie Petit et M. Huppé

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'évaluation des effets du dispositif prévu à l'article premier de la présente loi à l'issue d'une année pleine d'application.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette précision permet de vérifier les effets du texte au bout d'une année pleine, afin d'ajuster le dispositif si nécessaire.